

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-neuvième session du Comité permanent
Doha (Qatar), 12 mars 2010

Interprétation et application de la Convention

Commerce et conservation d'espèces

RAMIN

Le document est soumis par la Malaisie*.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

RAPPORT SUR LE COMMERCE DU RAMIN POUR LA MALAISIE

JANVIER – NOVEMBRE 2009

1. Commerce du ramin

Entre janvier et novembre 2009, le total des exportations de ramin de la Malaisie péninsulaire s'élevait à 2952 m³, avec 231 permis délivrés. En outre, 4 certificats de réexportation CITES ont également été délivrés pour 152 m³ de produits de ramin qui ne provenait pas de la Malaisie péninsulaire. Comme l'année précédente, aucune exportation de ramin n'a été enregistrée au départ du Sabah. Le total des exportations de ramin du Sarawak jusqu'en novembre 2009 s'est élevé à 2591 m³ avec 120 permis délivrés.

La destinations des exportations et les produits de ramin de la Malaisie péninsulaire sont présentés ci-dessous au tableau 1. L'Italie, qui est le principal marché, absorbe 43% des exportations tandis que le Japon apparaît comme le deuxième marché pour le ramin de la Malaisie péninsulaire. Les exportations conjuguées de ces deux marchés constituent 83% des exportations de ramin de la Malaisie péninsulaire.

En ce qui concerne les produits du ramin, les bois sciés restent le principal produit, correspondant à 55% du volume total exporté, puis viennent les bois dégrossis et les moulures. Si l'on s'en tient aux exportations actuelles, enregistrées jusqu'en novembre, on peut s'attendre à ce que les exportations pour 2009 continuent de diminuer par rapport à 2008 et 2007 du fait de la récession économique mondiale qui frappe le secteur du bois depuis la fin de 2008.

Tableau 1: Destination des exportations de produits de ramin (janvier à novembre 2009) pour la Malaisie péninsulaire

Destination des exportations		Produits de ramin	
Marché	Volume (m ³)	Produits	Volume (m ³)
Italie	1277	Bois sciés	1614
Japon	1152	Bois dégrossis	628
Allemagne	255	Moulures	557
Autres	268	Autres	153
Total	2952	Total	2952

La destination des exportations et les produits de ramin du Sarawak figurent dans le tableau 2. La Chine est le principal marché, absorbant 24% des exportations tandis que les Etats-Unis d'Amérique sont le deuxième marché pour le ramin du Sarawak, suivis par le Japon. Les exportations conjuguées de ces marchés constituent 59% des exportations de ramin du Sarawak. Pour les produits de ramin, les chevilles et les moulures restent le principal volume total exporté (55%).

Tableau 2: Destination des exportations de produits de ramin (janvier à novembre 2009) pour le Sarawak

Destination des exportations		Produits de ramin	
Marché	Volume (m3)	Produits	Volume (m3)
Chine (y compris Hong Kong)	623	Bois sciés	1,153
Etats-Unis	454		
Japon	448	Chevilles/moulures	1,438
Autres	1,066*		
Total	2,591	Total	2,591

* y compris les exportations vers la Malaisie péninsulaire

L'Australie a levé la suspension des importations de produits de ramin de Malaisie en septembre 2009, après avoir approuvé la demande déposée par la Malaisie en vue d'enregistrer ses procédures de gestion et de conservation du ramin dans le cadre du Programme d'importations commerciales de l'Australie mais les exportations de ramin vers l'Australie n'ont pas encore regagné le terrain perdu. La suspension était en vigueur depuis 2007, tout comme l'interdiction imposée par la Commission européenne qui a été levée un peu plus tôt, fin 2007.

On peut également observer que plusieurs fabricants qui utilisaient le ramin pour leurs produits l'ont remplacé par d'autres espèces équivalentes. Les résultats de l'exportation du ramin pour les trois dernières années, pour la Malaisie péninsulaire et le Sarawak, figurent aux tableaux 3 et 4.

Tableau 3: Exportations de ramin entre 2007 et 2009 (janvier à novembre) pour la Malaisie péninsulaire

	2007	2008	2009
Quota d'exportation (m ³)	20.000	20.000	20.000
Volume d'exportation (m ³)	6409	6122	2952
Résultat d'exportation (%)	32	31	15

Tableau 4: Exportations de ramin entre 2007 et 2009 (janvier à novembre) pour le Sarawak

	2007	2008	2009
Quota d'exportation (m ³)	12.875	3178	3178
Volume d'exportation (m ³)	10.434,31	3063,09 (5112,12 m ³)**	2591
Résultat d'exportation (%)	81,04	96,38	81,53

** y compris le stock de l'année 2007

2. Mesures de contrôle du ramin et de lutte contre la fraude

- Les infractions concernant le ramin ont beaucoup diminué entre 2005 et 2007. En 2008 et jusqu'à novembre 2009, il n'y a pas eu d'infractions. Le contrôle du ramin est réglementé par un arrêté d'interdiction d'importation et un arrêté d'interdiction d'exportation en vertu de la loi sur les douanes de 1967. Au Sarawak, les mesures de contrôle du ramin sont réglementées par l'arrêté de 1980 sur les grumes de ramin (interdiction d'exportation), l'arrêté de 1991 sur les bois courts de ramin et le ramin équarri (interdiction d'exportation) et l'arrêté de 1991 sur les bois sciés de ramin (restriction d'exportation) (amendement). Ces arrêtés ont été pris au titre de la section 96 1) b) de l'ordonnance de 1954 sur les forêts.
- La collaboration avec d'autres organismes de lutte contre la fraude, à savoir le Département royal de douanes de Malaisie et l'Agence maritime de lutte contre la fraude de Malaisie, a été accélérée par des visites régulières aux sites communs d'entrée et de sortie et par des opérations et des inspections conjointes. Des séances d'information, des réunions et des consultations ont eu lieu avec les autorités de la zone de commerce et les exportateurs ainsi qu'avec les transitaires et les transporteurs sur les procédures appliquées dans les zones franches.
- La procédure actuelle d'exportation du ramin de la Malaisie péninsulaire requiert que le permis d'extraction soit présenté au service de délivrance des permis pour s'assurer que l'abattage et l'extraction ont été approuvés par le Département des forêts au niveau du district. L'information sera comparée pour une nouvelle vérification avec les données de source et les données d'exportation pour améliorer le contrôle et le suivi de l'espèce. La délivrance du permis d'extraction est aussi une obligation juridique qui vise à garantir le déplacement approprié des grumes à l'intérieur du Sarawak.
- La coordination avec le Département des douanes qui a approuvé l'exportation aux derniers points d'exportation a également été mise en place avec vérification par les douanes des permis d'exportation CITES. Le Conseil de l'industrie des bois de Malaisie (MTIB) est en train de mettre au point le système en ligne de délivrance des permis CITES pour améliorer l'attribution de quotas annuels d'exportation aux exportateurs; le système devrait être prêt en 2010.

- Le Département des forêts du Sarawak est en train de mettre au point un système en ligne concernant les permis d'exportation et d'importation, y compris l'émission de permis CITES, pour améliorer l'efficacité du suivi de l'attribution des quotas annuels d'exportation aux exportateurs. Le système devrait être mis en œuvre en 2010.
- L'entrée en vigueur, en 2010, de la loi de 2008 (loi 686) sur le commerce international des espèces menacées d'extinction devrait améliorer l'efficacité des organes de gestion en matière de réglementation du commerce du ramin conformément aux dispositions CITES et garantir l'homogénéité des mesures de lutte contre la fraude.

3. Activités entreprises dans le cadre du Programme OIBT/CITES

- La Malaisie participe activement aux efforts de gestion durable du ramin. Dans le cadre du Programme OIBT/CITES, la Malaisie a eu l'occasion d'améliorer encore la gestion, la conservation et la réglementation de cette espèce.
- Le 29 octobre 2008, la Malaisie a signé avec l'OIBT un accord pour la mise en œuvre de cinq activités dans le cadre du Programme OIBT/CITES. Trois agences participent activement à la mise en œuvre des activités: le Département des forêts de la Malaisie péninsulaire, le Département des forêts du Sarawak et l'Institut de recherche sur les forêts de Malaisie. Le coût total des cinq activités est estimé à 722.388 USD. Les cinq activités sont:
 - Avis de commerce non préjudiciable pour *Gonystylus bancanus* – Une évaluation quantitative de *G. bancanus* dans deux forêts permanentes sélectionnées du Sarawak;
 - Recensement de *Gonystylus spp.* (ramin), *Aquilaria spp.* (bois d'agar) et *Intsia spp.* (merbau) dans les régions intérieures sèches et humides de la Malaisie péninsulaire;
 - Production de cartes de répartition spatiale pour *Gonystylus bancanus* (ramin) à l'aide de la technologie hyperspectrale et détermination du niveau durable de prélèvement du ramin dans les forêts exploitées de Malaisie péninsulaire;
 - Mise au point d'un système de suivi du bois de *Gonystylus spp.* (ramin) à l'aide de l'identification par radio-fréquence (RFID) en Malaisie péninsulaire; et
 - Mise au point d'une base de données ADN pour *Gonystylus bancanus* au Sarawak.
- Toutes les activités sont en cours et les progrès de chacune sont soumis tous les mois au coordonnateur régional OIBT/CITES. En octobre 2009, la Malaisie a remis son premier rapport de situation semestriel à l'OIBT. Ce rapport a été présenté à l'Atelier du projet OIBT/CITES en vue de garantir que le commerce international d'espèces donnant du bois inscrites à la CITES ne nuise pas à la gestion durable et à la conservation de l'espèce: *Gonystylus spp.* à Bogor, Indonésie, en juillet 2009. En outre, l'OIBT a envoyé un représentant chargé de surveiller la situation et les progrès des cinq activités, les 16 et 17 novembre 2009. Un résumé des progrès des cinq activités figure dans l'annexe 1 au présent document.
- La Malaisie a soumis cinq nouvelles propositions d'activités à entreprendre en 2010 dans le cadre du Programme OIBT-CITES:
 - Atelier national sur le respect des règlements du commerce du ramin (*Gonystylus spp.*);
 - Utilisation de l'ADN pour déterminer les espèces de *Gonystylus* et l'origine géographique du bois au Sarawak;
 - Etude sur la reprise pour les bois sciés et des contreplaqués de ramin (*Gonystylus bancanus*) en Malaisie péninsulaire;
 - Atelier national sur le partage des résultats des activités mises en œuvre en Malaisie dans le cadre du projet OIBT-CITES dans le but de faire en sorte que le commerce international des espèces donnant du bois inscrites à la CITES ne nuise pas à la gestion durable et à la conservation de l'espèce; et
 - Reproduction *in vitro* de *Gonystylus bancanus* (ramin) au Sarawak.

4. L'équipe spéciale trinationale sur le commerce du ramin

Trois réunions de l'équipe spéciale trinationale ont eu lieu sous l'égide de la Malaisie, en 2004, de l'Indonésie en 2006 et de Singapour en 2007. Chaque réunion a porté sur les points importants concernant le commerce du ramin et les mesures de lutte contre la fraude prises par les trois pays; elles ont accompli des progrès importants dans la réalisation des objectifs du plan d'action. Comme le taux de commerce du ramin impliquant les trois pays est très insignifiant, il a été convenu que les trois pays continueraient de communiquer par différents moyens sans avoir à tenir des réunions annuelles régulières.

Afin de soutenir et de renforcer l'application des règlements CITES entre les trois pays, la Malaisie:

- s'assure d'une bonne intelligence avec les douanes royales de Malaisie et les autorités pertinentes en ce qui concerne les différences dans les données et les systèmes de surveillance portant sur les produits du ramin;
- renforce la coopération et les réseaux avec les organisations non gouvernementales de l'environnement et le Secrétariat CITES; et
- apporte une assistance dans l'application des règlements CITES pour garantir le commerce durable du ramin en Malaisie.

BREF RESUME SUR LES PROGRES DES CINQ ACTIVITES DANS LE CADRE DU PROGRAMME
OIBT/CITES EN MALAISIE

1. Rapport sur les avis de commerce non préjudiciable pour *Gonystylus bancanus* – Une évaluation quantitative de *G. bancanus* dans deux forêts permanentes sélectionnées du Sarawak

38 transects ont été établis et le dénombrement dans les différents types forestiers de la réserve forestière de Kayangeran, à Lawas est terminé, de même que celui des 11 lignes d'échantillonnage établies dans la forêt protégée de Saribas Lupar, à Sri Aman. L'analyse des données comprenant la structure des tiges et la distribution du ramin dans les deux zones est également terminée. Cette information permettra de calculer le niveau de prélèvement durable de *G. bancanus*. En outre, la préparation du rapport technique sur le calcul du quota de prélèvement durable devrait être terminée en décembre 2009.

2. Recensement de *Gonystylus* spp. (ramin), *Aquilaria* spp. (bois d'agar) et *Intsia* spp. (merbau) dans les régions intérieures sèches et humides de Malaisie péninsulaire

59 parcelles d'échantillonnage contenant des espèces de *Gonystylus*, 1 parcelle d'*Aquilaria* et 7 parcelles d'*Intsia* ont été identifiées pour un nouvel échantillonnage et l'entreprise privée *Timberland Enterprise Sdn. Bhd.* a été chargée de faire le travail de terrain et de préparer les rapports. 50 parcelles d'échantillonnage ont été dénombrées au 30 novembre 2009, le reste devrait être terminé en décembre 2009. Le Département des forêts de Malaisie péninsulaire a également acquis l'équipement de terrain requis pour entreprendre l'inventaire des forêts. L'identification de parcelles d'échantillonnage permanentes pour surveiller la croissance, la mortalité et le recrutement des espèces de *Gonystylus* est également terminée.

3. Production de cartes de répartition spatiale de *Gonystylus Bancanus* (ramin) à l'aide de la technologie hyperspectrale et détermination du niveau durable de prélèvement du ramin dans les forêts exploitées de Malaisie péninsulaire

Une évaluation de la signature spectrale du ramin a eu lieu en octobre 2009 et le traitement des données obtenues a été entamé. La zone d'étude dans le compartiment 77 de la réserve forestière de Pekan à Pahang a été surveillée et la mise au point de la base de données SIG sur les arbres de ramin est maintenant terminée. Un cours de formation de quatre jours a eu lieu en octobre 2009 pour fournir des modules de formation pratique sur l'utilisation de GPS pour la cartographie des arbres, en présence de 40 participants de FRIM, des départements forestiers d'Etat de Pahang et Kelantan ainsi que du personnel du complexe de Terengganu. En outre, le recueil de données primaires dans les parcelles écologiques et de données secondaires pour évaluer les stocks et la dynamique des populations de ramin est terminé. Toutefois, la collecte de données pour l'étude des dynamiques des plantules est encore en cours.

4. Mise au point d'un système de suivi du bois de *Gonystylus* spp. (ramin) à l'aide de l'identification par radio-fréquence (RFID) en Malaisie péninsulaire

La démarcation des limites de la zone d'étude est terminée mais 15% seulement du marquage électronique et de l'étiquetage des arbres est terminé. L'acquisition de périphériques informatiques, de badges RFID, d'enregistreurs de données portatifs avec scanneur RFID et la location d'un système de communication par satellite (VSAT) sont terminées. Dans ce contexte, une entreprise privée, *Leadcom (M) Sdn. Bhd.*, a été nommée pour aider le Département des forêts de Malaisie péninsulaire à, entre autres choses, mettre en œuvre et optimiser la plate-forme de logiciels, y compris la configuration des bases de données et des modules et de l'interface de logiciels, ainsi que pour former le personnel de terrain et les usagers au système de suivi du bois à l'aide de la technologie RFID.

5. Mise au point d'une base de données ADN pour *Gonystylus bancanus* au Sarawak

L'ADN de tous les échantillons de feuilles de ramin prélevés sur les arbres de la réserve forestière de Sedilu, de la réserve forestière de Kayangeran et des parcs nationaux Loagan Bunut et Maludam a été extrait tandis que 80% des échantillons recueillis ont subi une analyse par microsatellite à l'aide du système d'analyse génétique à l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM). L'analyse des fragments est en cours à l'aide de la version 4.0 de GeneMapper, de même que l'analyse statistique des données à l'aide du logiciel GeneAIEx v.6. En outre, on estime que 40% du profil du génotype des échantillons recueillis a été obtenu.